



Distr. générale
29 juin 2019

Français
Original : anglais



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

**Trentième et unième Réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**

Rome, 4–8 novembre 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire**

**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole
de Montréal et rapports financiers**

**Projets de budget pour 2020 et 2021 du Fonds d'affectation
spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**

Note du Secrétariat

I. Contexte

1. On trouvera dans le présent document les projets de budget pour 2020 et 2021 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
2. Par le passé, le Secrétariat a présenté le document budgétaire, y compris les budgets proposés pour les années à venir ainsi que les révisions du budget approuvé pour l'année en cours, pour examen et approbation par les Parties. Les révisions s'appuient toujours sur les informations disponibles concernant les dépenses effectives engagées durant l'année pour laquelle elles ont été présentées et, lorsque les dépenses effectives ne sont pas encore communiquées, sur des estimations. Le Secrétariat considère qu'il n'est pas nécessaire de présenter les révisions du budget pour 2019 pour examen et approbation et ce, pour les raisons suivantes :
 - a) Le Secrétariat n'a jamais dépassé le budget total approuvé par les Parties et ne prévoit pas de dépenses supérieures au budget de 2019 ;
 - b) Le Secrétariat compte exécuter le budget approuvé pour 2019 sans apporter aux activités prévues un quelconque changement qui aurait nécessité une révision du budget correspondant ;
 - c) Le Secrétariat veillera à ce que les écarts et, par suite, les transferts entre les différentes catégories de dépenses ne dépassent pas le maximum admissible de 10 %, conformément à la pratique établie au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). S'il apparaissait nécessaire de procéder à des transferts budgétaires entre les différentes catégories au-delà du maximum admissible susmentionné, des révisions seront apportées au budget à l'approche de la trente et unième Réunion des Parties. Néanmoins, le rapport sur l'exécution du budget de 2019 au 30 septembre 2019

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** UNEP/OzL.Pro.31/1.

(UNEP/OzL.Pro.31/INF/2), qui sera mis à la disposition des Parties pour examen à leur trente et unième Réunion, fera apparaître les dépenses par catégorie.

3. Au paragraphe 9 de la décision XXX/20 adoptée à la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, la Secrétaire exécutive a été priée de poursuivre ses travaux sur le format à adopter pour la présentation des futurs budgets en tenant compte des avantages d'une meilleure transparence par rapport aux formats budgétaires actuels et en s'inspirant d'autres exemples tirés notamment des accords multilatéraux sur l'environnement, en vue de fournir des informations supplémentaires sous forme de fiches techniques ou de tableaux budgétaires annotés se rapportant aux différentes rubriques budgétaires et activités. Le Secrétariat s'est entretenu avec le Secrétariat conjoint des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et a établi des fiches techniques, selon un format similaire à celui utilisé par ce dernier, sur ses domaines de travail pour 2020 et sur les activités connexes à mener. Ces fiches sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro.31/INF/1.

4. Au paragraphe 13 de la même décision, les Parties ont demandé l'élaboration des deux scénarios budgétaires et programmes de travail suivants, sur la base des besoins prévus pour les années 2020 et 2021 :

- a) Un scénario de budget à croissance nominale nulle ;
- b) Un scénario reposant sur de nouveaux ajustements recommandés au scénario de croissance nominale nulle et sur les coûts ou économies supplémentaires en résultant.

5. La section II de la présente note expose le projet de budget pour le scénario mentionné au paragraphe 4 b) ci-dessus et la section III le scénario de croissance nominale nulle pour 2020 et 2021 mentionné au paragraphe 4 a). Enfin, la section IV offre quelques observations finales. Pour étayer les scénarios budgétaires, un organigramme et un tableau des effectifs du Secrétariat sont présentés dans l'annexe I à la présente note. L'annexe II contient le barème des contributions attendues pour 2020 et 2021 tant pour le budget proposé que pour le scénario du budget à croissance nominale nulle.

6. Les projets de budget pour 2020 et 2021 ont été examinés et approuvés par le PNUE conformément au paragraphe 17 du mandat régissant l'administration du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

7. Tous les montants mentionnés dans la présente note sont en dollars des États-Unis, sauf indication contraire.

II. Projets de budget pour 2020 et 2021

A. Projet de budget révisé pour 2020

8. Le projet de budget pour 2020 est majoré de 104 292 dollars (2 %) par rapport au budget approuvé pour 2019, passant ainsi de 5 326 722 à 5 431 014 dollars, comme le montrent les tableaux 2 et 3 ci-dessous. Cette majoration est due aux ajustements ci-après :

Traitements, indemnités et prestations

a) Une augmentation de 30 862 dollars des coûts salariaux, représentant un ajustement de 2 % pour tenir compte de l'inflation (voir l'organigramme et le tableau des effectifs du Secrétariat figurant dans l'annexe I) auquel s'ajoute le coût de l'accueil d'un volontaire des Nations Unies approuvé pour 2019 et inclus dans le budget indicatif pour 2020 ;

b) Une autre augmentation de 29 200 dollars des coûts salariaux pour permettre le reclassement du poste de spécialiste des communications de P-3 à P-4, comme le propose le Secrétariat. Ce poste est actuellement financé à la classe P-3 par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne (comme indiqué dans les budgets pour la période 2018-2020, et tel qu'approuvé par la Conférence des Parties à sa onzième réunion, au paragraphe 4 de la décision XI/3). Les Parties au Protocole de Montréal sont priées de bien vouloir envisager d'approuver un financement budgétaire pour le surcoût occasionné par son reclassement en 2020, en attendant que celui-ci soit approuvé par la Conférence des Parties à sa douzième réunion, en novembre 2020. Le reclassement est rendu nécessaire par l'élargissement au fil du temps des fonctions correspondantes et par le déplacement du centre d'intérêt le faisant glisser de la gestion de l'information vers les communications, la gestion des connaissances et la coordination des applications Web. On trouvera dans l'annexe I à la présente note une comparaison des respectives de ces deux classes. Le Secrétariat espère que les Parties envisageront ce reclassement avec bienveillance ;

Services de conférence

c) Une augmentation de 92 500 dollars du coût des services de conférence pour la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Le coût estimatif global de 690 000 dollars repose sur l'estimation indicative des coûts de la réunion communiquée par le Département des services de conférence du siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale, où la réunion doit avoir lieu du 13 au 17 juillet 2020. Il tient compte du coût estimatif calculé par la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi pour le traitement des documents de la réunion ;

d) Les coûts des services de conférence pour la trente-deuxième Réunion des Parties sont maintenus aux niveaux de 2019. Bien qu'il soit prévu que cette réunion se tienne conjointement avec la douzième réunion de la Conférence des Parties, le Secrétariat propose de conserver les montants des années précédentes jusqu'à ce que les modalités d'accueil soient arrêtées. Les coûts des services de conférence seront partagés avec le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne, qui prévoit un budget de 252 000 dollars pour la réunion conjointe. Conformément à la décision XXX/20 de la trentième Réunion des Parties, le budget sera ajusté une fois que les modalités d'accueil auront été finalisées, et les fonds restants pourront être affectés à d'autres activités ;

Voyages

e) Après avoir examiné les coûts historiques de la participation des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal (Parties visées à l'article 5) à diverses réunions tenues au cours des trois dernières années, y compris ceux engagés à ce titre en 2019, le Secrétariat propose une réaffectation des fonds entre les rubriques budgétaires concernant les déplacements et une réduction globale de 50 000 dollars par rapport au montant approuvé par le passé. Étant donné que le budget représente une estimation des coûts futurs basée sur les dépenses actuelles, les montants seront examinés et ajustés selon l'évolution des besoins. Les ajustements spécifiques comprennent les suivants :

- i) Une baisse de 50 000 dollars des frais de voyage des experts pour les réunions des groupes d'évaluation. Au cours des années précédentes, les montants inscrits au budget à cette fin n'ont pas été pleinement utilisés. Les années sans évaluation impliquent moins de déplacements que les années d'évaluation, et 2020 n'est pas une année d'évaluation, d'où la réduction proposée du montant prévu au budget. Il sera peut-être nécessaire d'augmenter le budget alloué aux frais de voyages des experts pour la prochaine année d'évaluation (2022) ;
- ii) Des baisses respectives de 5 000 et 60 000 dollars des montants prévus au titre des voyages pour les réunions du Bureau et du Comité d'application, ces sommes étant réaffectées pour couvrir les frais de voyage des représentants des Parties visées à l'Article 5 assistant à la trente-deuxième Réunion des Parties (25 000 dollars) et à la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée (40 000 dollars) ;

Sensibilisation du public et communication

f) Une augmentation de 2 184 dollars pour la rubrique budgétaire « Sensibilisation du public et communication ». Ce budget englobe les coûts i) de la présence numérique du Secrétariat, y compris l'hébergement et la maintenance du site Web ; ii) le déroulement de la Journée de l'ozone ; iii) le matériel visuel ; et iv) des campagnes de sensibilisation. En outre, le Secrétariat demande 50 000 dollars pour commémorer le trente-cinquième anniversaire de la Convention de Vienne en 2020, montant qui sera complété par 10 000 dollars mis à disposition pour les activités de promotion au titre du Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne ;

Frais de fonctionnement

g) Conformément aux principes de budgétisation allégée, une réduction globale du budget de fonctionnement est proposée pour 2020 sur la base des dépenses effectives en 2017 et 2018 et à ce jour en 2019. Cette réduction comprend :

- i) Des diminutions de 3 000 et de 5 000 dollars, respectivement, pour les articles consommables et non consommables ;
- ii) Une augmentation de 547 dollars, pour tenir compte de l'inflation de 2 %, du coût de location de locaux à usage de bureaux ;
- iii) Une diminution de 5 000 dollars des dépenses diverses, qui comprennent la communication, le fret et le perfectionnement du personnel.

Appui aux programmes

h) Compte tenu des alinéas a) à g) du paragraphe 8, une augmentation de 11 999 dollars des dépenses d'appui aux programmes, qui passent de 612 808 à 624 807 dollars.

Activités supplémentaires

9. Le budget indicatif pour 2020 mentionné par les Parties au paragraphe 1 de la décision XXX/20 incluait un montant de 252 184 dollars pour des activités supplémentaires spécifiques, à prélever sur le solde de trésorerie. Le secrétariat propose ce qui suit :

a) Une diminution de 70 000 dollars du montant prévu au budget pour la campagne de communication. La campagne sera mise en œuvre dans le cadre du budget de sensibilisation du public et de communication décrit au paragraphe 8 f) ci-dessus ;

b) Une diminution de 32 184 dollars du montant inscrit au budget pour la maintenance et l'hébergement du site et des applications Web. Ces coûts seront transférés à la rubrique « Sensibilisation du public et communication ». L'ajout d'une rubrique budgétaire spéciale à cette fin dans la catégorie des dépenses de fonctionnement pourra être envisagé à l'avenir ;

c) L'ajout d'un montant de 60 000 dollars pour achever le renforcement de la présence numérique du Secrétariat. Venant compléter les sommes dépensées en 2019, ce financement supplémentaire servira à mener à bien les activités restantes s'agissant des applications mobiles, du portail des réunions et des modifications et améliorations à apporter à l'esthétique et à l'ergonomie du site Web ;

d) Le site Web du Secrétariat, les applications mobiles et les outils de communication de données sont en cours de mise à niveau afin de mieux répondre aux besoins des Parties. Pour achever la mise à niveau commencée en 2018 et assurer une présence numérique stable, le Secrétariat aura besoin de 150 000 dollars pour financer un poste P-3 temporaire pour l'année 2020 ;

e) Compte tenu des alinéas a) à d) ci-dessus, le budget total pour les activités supplémentaires s'élève maintenant à 237 300 dollars, y compris les dépenses d'appui aux programmes, d'un montant de 27 300 dollars.

Résumé

10. Compte tenu des modifications décrites aux paragraphes 8 et 9 de la présente note, le projet de budget pour 2020 s'élève à 5 668 314 dollars, dont 652 107 dollars de dépenses d'appui aux programmes. Comme l'indique le tableau 1, le budget proposé est inférieur de 274 466 dollars au budget approuvé pour 2019.

Tableau 1

Comparaison entre le budget approuvé pour 2019 et le budget proposé pour 2020

(en dollars)

<i>Description</i>	<i>Approuvé (2019)</i>	<i>Proposé (2020)</i>	<i>Différence</i>
Budget (dépenses d'appui aux programmes comprises)	5 326 722	5 431 014	104 292
Activités supplémentaires (dépenses d'appui aux programmes comprises)	616 058	237 300	(378 758)
Total	5 942 780	5 668 314	(274 466)

B. Projet de budget pour 2021

11. Le budget proposé pour 2021 est de 5 412 514 dollars, soit 18 500 dollars de moins que le budget de 5 431 014 dollars proposé pour 2020. Les principales raisons de cette baisse sont les suivantes :

a) Un ajustement de 2 %, soit 30 480 dollars, pour inflation, conduisant à une hausse globale de 1 280 dollars dans la catégorie des dépenses de personnel. Le surcoût de 29 200 dollars lié au reclassement de P-3 à P-4 du poste de spécialiste des communications n'est pas inclus dans le budget pour 2021, étant donné que ce poste est financé par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne ;

b) Le coût des services de conférence pour la quarante-troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée en juillet 2021, qu'il est prévu à titre provisoire de tenir au siège de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok, est

estimé à 717 790 dollars sur la base des coûts réels à ce jour de la quarante et unième réunion du Groupe de travail, majorés de 27 790 dollars pour inflation ;

- c) Le budget de sensibilisation du public et de communication a été réduit de 50 000 dollars, vu que 2021 n'est pas une année d'anniversaire ;
- d) Une augmentation globale de 4 558 dollars est proposée pour couvrir les dépenses de fonctionnement du Secrétariat, qui comprennent les dépenses de matériel et la location de bureaux ;
- e) Les ajustements susmentionnés entraîneront au total une réduction globale de 2 128 dollars des dépenses d'appui aux programmes, qui passent ainsi de 624 807 à 622 679 dollars.

III. Budgets à croissance nominale nulle pour 2020 et 2021

12. Le Secrétariat est parvenu aux scénarios budgétaires à croissance nominale nulle en réduisant les budgets proposés pour les années concernées, qui étaient déjà fondés sur une approche budgétaire très frugale. Il est d'avis que ces réductions nuiraient à la visibilité du travail accompli dans le cadre du Protocole de Montréal et à l'efficacité des opérations quotidiennes du Secrétariat. Il suivrait de près les coûts réels et pourrait, si nécessaire, proposer des révisions à la hausse des lignes budgétaires pertinentes.

A. Budget à croissance nominale nulle pour 2020

13. Le budget à croissance nominale nulle pour 2020 a été obtenu à partir du budget de 5 326 722 dollars approuvé pour 2019, en apportant les ajustements suivants au budget proposé pour 2020 :

- a) Une diminution de 10 000 dollars des dépenses de représentation se rapportant aux réceptions offertes lors des réunions ;
- b) Une diminution de 22 500 dollars des frais d'établissement des rapports, qui servent généralement à assurer la couverture des réunions du Protocole, et des frais d'impression et de traduction des documents autres que ceux des réunions ;
- c) Une diminution de 34 794 dollars du budget de sensibilisation du public et de communication, qui obligera le Secrétariat à réduire les activités menées dans le cadre des campagnes de sensibilisation et des célébrations de la Journée de l'ozone et la production de matériel promotionnel relatif à la mise en œuvre du Protocole de Montréal. L'hébergement et la maintenance du site Web seront également affectés ;
- d) Une diminution de 5 000 dollars du budget affecté aux articles consommables et de 10 000 dollars de celui affecté aux articles non consommables, qui pourrait empêcher le remplacement d'urgence du matériel ;
- e) Une diminution de 5 000 dollars aussi bien du budget d'entretien que de celui des frais divers, qui aura une incidence sur le fonctionnement du Secrétariat et le perfectionnement du personnel, principalement la formation ;
- f) Une diminution de 11 998 dollars des dépenses d'appui aux programmes, qui réduira le budget administratif du Secrétariat, y compris celui affecté au personnel d'appui administratif.

B. Budget à croissance nominale nulle pour 2021

14. Un budget à croissance nominale nulle pour 2021, du même montant que le budget pour 2020 (5 326 722 dollars), a été établi en apportant les ajustements suivants au budget proposé pour 2021 :

- a) Une diminution de 17 500 dollars du budget affecté à la production des rapports et de 24 422 dollars du budget de sensibilisation du public et de communication ;
- b) Une diminution de 5 000 dollars du budget affecté aux articles consommables et de 12 000 dollars de celui affecté aux articles non consommables ;
- c) Une diminution de 7 000 dollars du budget d'entretien et de 10 000 dollars de celui des frais divers ;
- d) Une diminution de 9 870 dollars du budget des dépenses d'appui aux programmes.

Tableau 2
Résumé des scénarios budgétaires pour 2020 et 2021 par rapport au budget approuvé pour 2019
 (en dollars)

<i>Objet de dépenses</i>	<i>Montant approuvé pour 2019</i>	<i>Montant proposé pour 2020</i>	<i>Croissance nominale nulle pour 2020</i>		<i>Croissance nominale nulle pour 2021</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Montant</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>
Traitements, indemnités et prestations	1 492 918	1 552 980	1 552 980		1 554 260	1 554 260
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	85 000	85 000	85 000		85 000	85 000
Frais généraux de fonctionnement						
Dépenses afférentes aux réunions	1 332 810	1 425 310	1 415 310		1 453 100	1 453 100
Participation aux réunions des représentants des Parties visées à l'article 5 et des experts	1 245 000	1 195 000	1 195 000		1 195 000	1 195 000
Frais de voyage du personnel en mission	210 000	210 000	210 000		210 000	210 000
Autres dépenses de fonctionnement	190 370	177 917	130 417		182 475	130 975
Sensibilisation du public et communication	157 816	160 000	125 206		110 000	85 578
Total, coûts directs	4 713 914	4 806 207	4 713 913		4 789 835	4 713 913
Dépenses d'appui aux programmes	612 808	624 807	612 809		622 679	612 809
Total	5 326 722	5 431 014	5 326 722		5 412 514	5 326 722
Activités supplémentaires	545 184	210 000	210 000		-	-
Dépenses d'appui aux programmes	70 874	27 300	27 300		-	-
Total, activités supplémentaires	616 058	237 300	237 300		-	-
Total général	5 942 780	5 668 514	5 564 022		5 412 514	5 326 722

Tableau 3
Projets de budget détaillés pour 2020 et 2021, y compris la comparaison des scénarios à croissance nominale nulle avec le budget approuvé pour 2019
 (en dollars)

		2019		2020		2021	
		<i>Montant approuvé pour 2019</i>	<i>Montant proposé pour 2020</i>	<i>Croissance nominale nulle pour 2020</i>	<i>Montant proposé pour 2021</i>	<i>Croissance nominale nulle pour 2021</i>	
1100*	Traitements, indemnités et prestations	1 492 918	1 552 980	1 552 980	1 554 260	1 554 260	
1200	Consultants	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000	
1300	Dépenses afférentes aux réunions						
1321	Coût des services de conférence : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	597 500	690 000	690 000	717 790	717 790	
1322	Coût des services de conférence : réunions préparatoires et réunions des Parties	505 310	505 310	505 310	505 310	505 310	

		2019		2020		2021
		<i>Montant approuvé pour 2019</i>	<i>Montant proposé pour 2020</i>	<i>Croissance nominale nulle pour 2020</i>	<i>Montant proposé pour 2021</i>	<i>Croissance nominale nulle pour 2021</i>
1323	Dépenses de communication des membres des groupes d'évaluation issus de Parties visées à l'article 5 et dépenses afférentes à l'organisation des réunions des groupes	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
1324	Coût des services de conférence : réunions du Bureau	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
1325	Coût des services de conférence : réunions du Comité d'application	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000
5401*	Dépenses de représentation ^a	25 000	25 000	15 000	25 000	25 000
Total partiel :	Dépenses afférentes aux réunions	1 332 810	1 425 310	1 415 310	1 453 100	1 453 100
3300	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 et des experts^b					
3301	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions des groupes d'évaluation	400 000	350 000	350 000	350 000	350 000
3302	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions préparatoires et réunions des Parties	375 000	400 000	400 000	400 000	400 000
3303	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	325 000	365 000	365 000	365 000	365 000
3304	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Bureau	20 000	15 000	15 000	15 000	15 000
3305	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Comité d'application	125 000	65 000	65 000	65 000	65 000
Total partiel :	Frais de voyage des représentants et experts des Parties visées à l'article 5	1 245 000	1 195 000	1 195 000	1 195 000	1 195 000
1600	Frais de voyage du personnel en mission					
1601	Frais de voyage du personnel en mission	195 000	195 000	195 000	195 000	195 000
1602	Frais de voyage du personnel des services de conférence envoyé en mission	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Total partiel :	Frais de voyage du personnel en mission	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000
4100–5300	Autres dépenses de fonctionnement					
4100	Matériel consommable	18 000	15 000	10 000	15 000	10 000
4200	Matériel non consommable	25 000	20 000	10 000	22 000	10 000
4300	Location des locaux de bureau	27 370	27 917	27 917	28 475	28 475
5100	Utilisation et entretien du matériel	20 000	20 000	15 000	22 000	15 000
5200	Frais d'établissement des rapports ^c	70 000	70 000	47 500	70 000	52 500
5300	Divers ^d	30 000	25 000	20 000	25 000	15 000
Total partiel :	Autres dépenses de fonctionnement	190 370	177 917	130 417	182 475	130 975

		2019		2020		2021
		<i>Montant approuvé pour 2019</i>	<i>Montant proposé pour 2020</i>	<i>Croissance nominale nulle pour 2020</i>	<i>Montant proposé pour 2021</i>	<i>Croissance nominale nulle pour 2021</i>
5201*	Sensibilisation du public et communication ^e	157 816	160 000	125 206	110 000	85 578
Total, coûts directs		4 713 914	4 806 207	4 713 913	4 789 835	4 713 913
Dépenses d'appui aux programmes		612 808	624 807	612 809	622 679	612 809
Total général		5 326 722	5 431 014	5 326 722	5 412 514	5 326 722
Activités supplémentaires						
1327	Coûts des services de conférence pour l'atelier sur le CFC-11 organisé dans le cadre du projet SPARC ^f	100 000	—	—	—	—
5402	Outil en ligne de communication d'informations sur les normes de sécurité	30 000	—	—	—	—
5403	Impression de manuels	18 000	—	—	—	—
5404	Campagne de communication	70 000	—	—	—	—
Renforcement de la présence numérique (site Web, application mobile et portail des réunions)						
5405	Contrat pour les services de présence numérique	145 000	—	—	—	—
5406	Logiciel pour l'amélioration du site et du portail des réunions	32 184	60 000	60 000	—	—
5407*	Poste temporaire (P-3)	150 000	150 000	150 000	—	—
Total, coûts directs - activités supplémentaires		545 184	210 000	210 000	—	—
Dépenses d'appui aux programmes		70 874	27 300	27 300	—	—
Total, activités supplémentaires		616 058	237 300	237 300	—	—
Total général		5 942 780	5 668 314	5 564 022	5 412 514	5 326 722

^a Les dépenses de représentation couvrent le coût des réceptions organisées à l'occasion des réunions du Groupe de travail à composition non limitée et des réunions des Parties.

^b La participation des représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 à diverses réunions organisées dans le cadre du Protocole de Montréal est chiffrée à 5 000 dollars par représentant et par réunion, en se fondant sur le tarif en classe économique le plus approprié et le plus avantageux, auquel s'ajoutent l'indemnité journalière de subsistance versée par l'ONU et les faux frais au départ et à l'arrivée.

^c Cette rubrique budgétaire comprend deux activités : 1) établissement des comptes rendus de l'Institut international du développement durable et édition et traduction de documents autres que ceux des réunions ; et 2) établissement des rapports des groupes d'évaluation.

^d Cette rubrique budgétaire comprend trois postes : 1) télécommunications ; 2) fret ; et 3) formation.

^e Cette rubrique budgétaire comprend quatre activités : 1) maintenance et hébergement du site Web ; 2) campagnes de sensibilisation ; 3) supports visuels ; et 4) célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone. Pour 2020, elle comprend également la commémoration de l'anniversaire de la Convention de Vienne.

^f Stratosphere-Troposphere Processes and Their Role in Climate.

* Code budgétaire corrigé.

IV. Observations finales

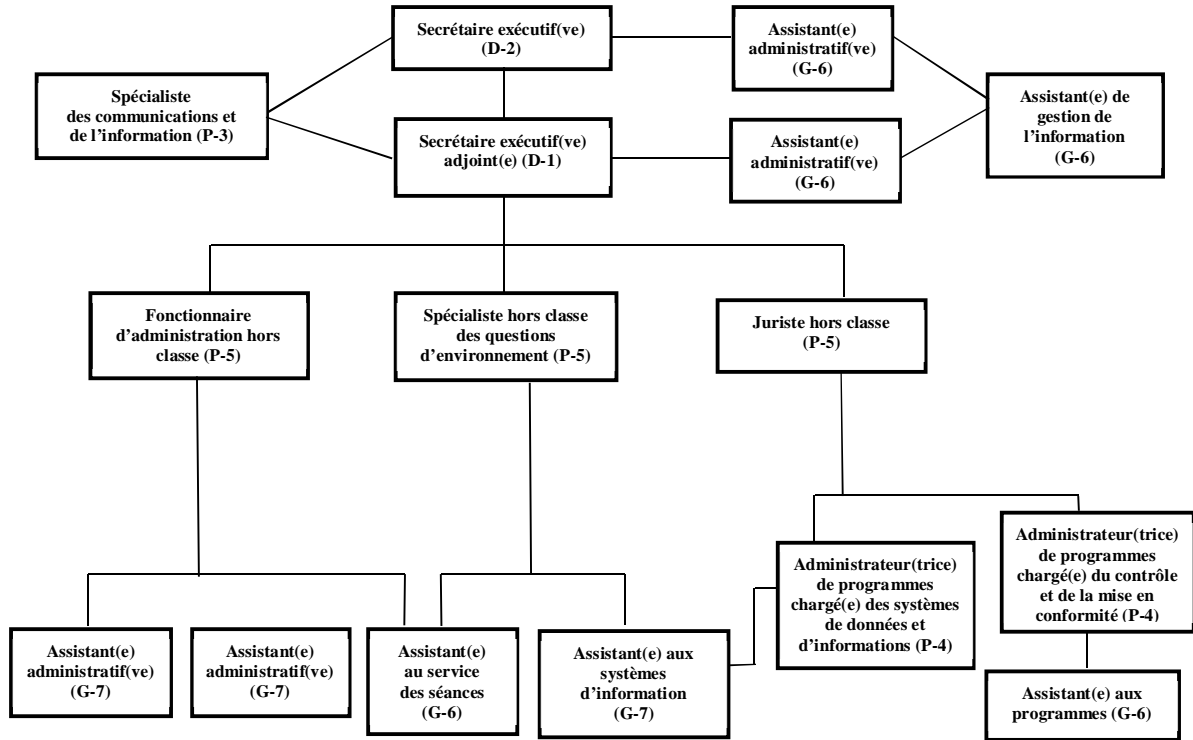
15. Le Secrétariat a établi les projets de budget et les budgets à croissance nominale nulle pour 2020 et 2021 en se fondant sur les résultats des délibérations du comité budgétaire à la trentième Réunion des Parties et sur une approche prudente. Les budgets à croissance nominale nulle ont été obtenus en introduisant des réductions supplémentaires dans les budgets proposés, qui étaient déjà serrés, ce qui enlève toute possibilité de s'engager dans des activités ou des dépenses opérationnelles imprévues. Certaines de ces réductions peuvent avoir un impact négatif sur le fonctionnement quotidien du Secrétariat et sur la visibilité des travaux menés dans le cadre du Protocole de Montréal.

16. Le taux d'exécution du budget a été de 90 % en 2018. Le Secrétariat compte améliorer ce taux d'ici à la fin de l'année en cours.

17. Le Secrétariat continuera d'appliquer les principes d'optimisation du rapport coût-avantage dans l'exécution du budget approuvé et suivra de près les coûts réels en vue d'établir des rapports précis et transparents sur l'exécution du budget, assortis d'explications et de recommandations pour les budgets futurs.
18. Les barèmes des quotes-parts prévues selon les projets de budget et les budgets à croissance nominale nulle respectifs pour 2020 et 2021 figurent dans l'annexe II de la présente note.

Annexe I

A. Organigramme et tableau des effectifs du Secrétariat de l'ozone



Équipe dirigeante : Secrétaire exécutif(ve), Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e), juriste hors classe, spécialiste hors classe des questions environnementales et fonctionnaire d'administration hors classe

Équipe chargée des questions administratives et financières : fonctionnaire d'administration hors classe et tous les agents des services généraux

Équipe chargée des questions environnementales et des groupes d'évaluation : Secrétaire exécutif(ve), Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) et spécialiste hors classe des questions environnementales

Équipe chargée des questions juridiques et du respect : juriste hors classe, administrateur(trice) de programmes chargé(e) des systèmes de données et d'informations, administrateur(trice) de programmes chargé(e) du contrôle et du respect et assistant(e) aux programmes

Équipe chargée de l'informatique : spécialiste des communications et de l'information, administrateur(trice) de programmes chargé(e) de la gestion des données et des systèmes d'information, assistant(e) de gestion de l'information et assistant(e) aux systèmes d'information

Tableau d'effectifs et sources de financement¹

<i>Classe</i>	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total</i>
D-2 ^a	1	–	1
D-1 ^b	1	–	1
P-5 ^c	3	–	3
P-4 ^d	2	–	2
P-3 ^e	1	–	1
Services généraux ^f		8	8
Total	8	8	16

^a Financé à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^b Entièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^c Un poste (juriste hors classe) entièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal, un poste (spécialiste hors classe des questions environnementales) financé à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et un poste (fonctionnaire d'administration hors classe) dont le financement est imputé au budget des dépenses d'appui aux programmes.

^d Entièrement financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^e Entièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne.

^f Trois postes (assistant(e) administratif(ve), assistant(e) de gestion de l'information et assistant(e) aux systèmes d'information) entièrement financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; deux postes (assistant(e) administratif(ve) et assistant(e) aux programmes) financés à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; deux postes (assistant(e) aux programmes et assistant(e) au service des séances) entièrement financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne ; un poste dont le financement est entièrement imputé au budget des dépenses d'appui aux programmes.

B. Reclassement proposé du poste de spécialiste des communications

1. Contexte

Le poste de spécialiste des communications financé à la classe P-3 par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne était à l'origine axé sur la gestion de l'information. Au fil du temps, des responsabilités supplémentaires lui ont été rattachées à des fins d'adaptation aux innovations constantes dans le domaine des approches et technologies de communication, l'objectif ultime étant de mieux répondre aux besoins des Parties.

2. Justification

Le (la) spécialiste des communications est chargé(e) d'élaborer et de lancer de manière suivie des stratégies de communication ainsi que des produits et activités connexes à forte incidence permettant d'établir le contact avec des publics divers, afin de promouvoir la sensibilisation et le soutien aux traités sur l'ozone.

Le tableau ci-après montre les tâches dont le (la) spécialiste des communications de classe P-3 doit s'acquitter et celles qui sont censées être assurées *en sus* à la classe P-4.

<i>Tâches dévolues au (à la) spécialiste des communications de classe P-3</i>	<i>Tâches supplémentaires dévolues au (à la) spécialiste des communications de classe P-4</i>
1. Rédiger des exposés, notes de cadrage, documents d'information et courriers concernant les campagnes et plans de communication	Diriger la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de plans et campagnes de communication complexes de grande envergure et gérer l'organisation de manifestations en rapport ainsi que la diffusion de tous les produits connexes
2. Produire du contenu pour le site Web et gérer la présence numérique du Secrétariat en collaboration avec les collègues concernés	Coordonner la communication dans les médias sociaux ; superviser les améliorations techniques et la mise en

¹ Les dépenses engendrées pour le personnel endossant un rôle administratif seront analysées à chaque fin d'année et pourront être transférées au/du budget des dépenses d'appui aux programmes, selon que de besoin, conformément au paragraphe 11 de la décision XXX/20 de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

<i>Tâches dévolues au (à la) spécialiste des communications de classe P-3</i>	<i>Tâches supplémentaires dévolues au (à la) spécialiste des communications de classe P-4</i>
	service de nouveaux outils numériques pour mieux appuyer les Parties et d'autres parties prenantes
3. Mener des activités pour améliorer la visibilité du Secrétariat	Coordonner la définition et l'application d'une image de marque pour le Secrétariat
4. Produire des supports de communication appropriés ; coordonner la fourniture de produits externalisés et d'aide à certaines Parties visées à l'article 5	Coordonner les activités de communication relatives à la commémoration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone
5. Mener des activités de communication et rédiger des rapports internes/de mission pour les réunions organisées par le Secrétariat	Coordonner la production de supports de valorisation de l'image de marque, gérer l'application mobile, mettre à jour le portail des réunions et aider les organisateurs de manifestations parallèles et d'expositions
6. Surveiller la couverture médiatique des questions et événements intéressant le Secrétariat et prendre des mesures de suivi appropriées	Coordonner, en collaboration avec la Division de la Communication du PNUE, les relations avec les médias au sujet des questions et manifestations présentant un intérêt et appuyer les efforts de gestion du risque
7. Contribuer aux travaux de fond du Secrétariat	Rédiger des notes d'information pour les réunions des Parties et appuyer un réseau régional spécifique de responsables de l'ozone en collaboration avec le centre de coordination du programme ActionOzone pour cette région
8. Coordonner la compensation de l'empreinte carbone des réunions et activités du Secrétariat, en concertation avec la CCNUCC	Gérer, en concertation avec la CCNUCC, les efforts visant à parvenir à la neutralité climatique via la compensation de l'empreinte carbone des réunions des Parties et des activités du Secrétariat
9. Entreprendre, en collaboration avec les correspondants pertinents au sein et en dehors du système des Nations Unies, des activités de communication pour promouvoir le Protocole de Montréal	Appuyer, en collaboration avec la Division de la Communication du PNUE, les partenariats visant à promouvoir le Protocole de Montréal par le truchement des ambassadeurs de bonne volonté et régionaux des Nations Unies

Abréviations : PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement ; CCNUCC = Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Annexe II

Options envisageables pour le barème des quotes-parts des Parties au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

(Résolution 73/271 de l'Assemblée générale sur le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies avec plafond de 22 %)

(en dollars)

	<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>
1	Afghanistan	0,000	—	—	—	—
2	Afrique du Sud	0,271	14 725	14 443	14 675	14 443
3	Albanie	0,000	—	—	—	—
4	Algérie	0,138	7 471	7 328	7 446	7 328
5	Allemagne	6,071	329 697	323 366	328 574	323 366
6	Andorre	0,000	—	—	—	—
7	Angola	0,000	—	—	—	—
8	Antigua-et-Barbuda	0,000	—	—	—	—
9	Arabie saoudite	1,168	63 449	62 231	63 233	62 231
10	Argentine	0,912	49 536	48 585	49 367	48 585
11	Arménie	0,000	—	—	—	—
12	Australie	2,203	119 644	117 346	119 236	117 346
13	Autriche	0,675	36 651	35 947	36 526	35 947
14	Azerbaïdjan	0,000	—	—	—	—
15	Bahamas	0,000	—	—	—	—
16	Bahreïn	0,000	—	—	—	—
17	Bangladesh	0,000	—	—	—	—
18	Barbade	0,000	—	—	—	—
19	Bélarus	0,000	—	—	—	—
20	Belgique	0,818	44 447	43 593	44 295	43 593
21	Belize	0,000	—	—	—	—

	<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>
22	Bénin	0,000	—	—	—	—
23	Bhoutan	0,000	—	—	—	—
24	Bolivie (État plurinational de)	0,000	—	—	—	—
25	Bosnie-Herzégovine	0,000	—	—	—	—
26	Botswana	0,000	—	—	—	—
27	Brésil	2,939	159 596	156 532	159 054	156 532
28	Brunéi Darussalam	0,000	—	—	—	—
29	Bulgarie	0,000	—	—	—	—
30	Burkina Faso	0,000	—	—	—	—
31	Burundi	0,000	—	—	—	—
32	Cabo Verde	0,000	—	—	—	—
33	Cambodge	0,000	—	—	—	—
34	Cameroun	0,000	—	—	—	—
35	Canada	2,725	148 011	145 170	147 507	145 170
36	Chili	0,406	22 034	21 611	21 959	21 611
37	Chine	11,967	649 920	637 440	647 706	637 440
38	Chypre	0,000	—	—	—	—
39	Colombie	0,287	15 592	15 292	15 538	15 292
40	Comores	0,000	—	—	—	—
41	Congo	0,000	—	—	—	—
42	Costa Rica	0,000	—	—	—	—
43	Cote d' Ivoire	0,000	—	—	—	—
44	Croatie	0,000	—	—	—	—
45	Cuba	0,000	—	—	—	—
46	Danemark	0,552	29 992	29 416	29 890	29 416
47	Djibouti	0,000	—	—	—	—
48	Dominique	0,000	—	—	—	—
49	Égypte	0,185	10 070	9 876	10 035	9 876
50	El Salvador	0,000	—	—	—	—

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>
51 Émirats arabes unis	0,614	33 349	32 708	33 235	32 708
52 Équateur	0,000	—	—	—	—
53 Érythrée	0,000	—	—	—	—
54 Espagne	2,139	116 179	113 948	115 783	113 948
55 Estonie	0,000	—	—	—	—
56 Eswatini	0,000	—	—	—	—
57 États-Unis d'Amérique	21,930	1 191 024	1 168 152	1 186 967	1 168 152
58 Éthiopie	0,000	—	—	—	—
59 Fédération de Russie	2,397	130 201	127 700	129 757	127 700
60 Fidji	0,000	—	—	—	—
61 Finlande	0,420	22 792	22 354	22 714	22 354
62 France	4,413	239 665	235 065	238 850	235 065
63 Gabon	0,000	—	—	—	—
64 Gambie	0,000	—	—	—	—
65 Géorgie	0,000	—	—	—	—
66 Ghana	0,000	—	—	—	—
67 Grèce	0,365	19 814	19 434	19 747	19 434
68 Grenade	0,000	—	—	—	—
69 Guatemala	0,000	—	—	—	—
70 Guinée	0,000	—	—	—	—
71 Guinée équatoriale	0,000	—	—	—	—
72 Guinée-Bissau	0,000	—	—	—	—
73 Guyana	0,000	—	—	—	—
74 Haïti	0,000	—	—	—	—
75 Honduras	0,000	—	—	—	—
76 Hongrie	0,205	11 152	10 938	11 114	10 938
77 Îles Cook	0,000	—	—	—	—
78 Îles Marshall	0,000	—	—	—	—
79 Îles Salomon	0,000	—	—	—	—

		<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>
80	Inde	0,831	45 151	44 284	44 997	44 284
81	Indonésie	0,541	29 397	28 832	29 296	28 832
82	Iran (République islamique d')	0,397	21 547	21 133	21 473	21 133
83	Iraq	0,129	6 984	6 850	6 960	6 850
84	Irlande	0,370	20 085	19 699	20 017	19 699
85	Islande	0,000	—	—	—	—
86	Israël	0,488	26 527	26 018	26 437	26 018
87	Italie	3,296	179 033	175 595	178 423	175 595
88	Jamaïque	0,000	—	—	—	—
89	Japon	8,537	463 633	454 730	462 054	454 730
90	Jordanie	0,000	—	—	—	—
91	Kazakhstan	0,177	9 636	9 451	9 604	9 451
92	Kenya	0,000	—	—	—	—
93	Kirghizistan	0,000	—	—	—	—
94	Kiribati	0,000	—	—	—	—
95	Koweït	0,251	13 643	13 381	13 596	13 381
96	Lesotho	0,000	—	—	—	—
97	Lettonie	0,000	—	—	—	—
98	Liban	0,000	—	—	—	—
99	Libéria	0,000	—	—	—	—
100	Libye	0,000	—	—	—	—
101	Liechtenstein	0,000	—	—	—	—
102	Lituanie	0,000	—	—	—	—
103	Luxembourg	0,000	—	—	—	—
104	Madagascar	0,000	—	—	—	—
105	Malawi	0,000	—	—	—	—
106	Malaysia	0,340	18 461	18 106	18 398	18 106
107	Maldives	0,000	—	—	—	—
108	Malte	0,000	—	—	—	—

<i>Nom de la Partie</i>		<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>
109	Mali	0,000	—	—	—	—
110	Maroc	0,000	—	—	—	—
111	Maurice	0,000	—	—	—	—
112	Mauritanie	0,000	—	—	—	—
113	Mexique	1,288	69 946	68 602	69 707	68 602
114	Micronésie (États fédérés de)	0,000	—	—	—	—
115	Monaco	0,000	—	—	—	—
116	Mongolie	0,000	—	—	—	—
117	Monténégro	0,000	—	—	—	—
118	Mozambique	0,000	—	—	—	—
119	Myanmar	0,000	—	—	—	—
120	Namibie	0,000	—	—	—	—
121	Nauru	0,000	—	—	—	—
122	Népal	0,000	—	—	—	—
123	Nicaragua	0,000	—	—	—	—
124	Niger	0,000	—	—	—	—
125	Nigéria	0,249	13 534	13 274	13 488	13 274
126	Nioué	0,000	—	—	—	—
127	Norvège	0,752	40 820	40 036	40 681	40 036
128	Nouvelle-Zélande	0,290	15 754	15 451	15 700	15 451
129	Oman	0,115	6 226	6 106	6 205	6 106
130	Ouganda	0,000	—	—	—	—
131	Ouzbékistan	0,000	—	—	—	—
132	Pakistan	0,115	6 226	6 106	6 205	6 106
133	Palaos	0,000	—	—	—	—
134	Panama	0,000	—	—	—	—
135	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,000	—	—	—	—
136	Paraguay	0,000	—	—	—	—
137	Pays-Bas	1,352	73 410	72 001	73 160	72 001

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>
138 Pérou	0,152	8 228	8 071	8 201	8 071
139 Philippines	0,204	11 098	10 885	11 060	10 885
140 Pologne	0,799	43 418	42 584	43 270	42 584
141 Portugal	0,349	18 948	18 584	18 884	18 584
142 Qatar	0,281	15 267	14 974	15 215	14 974
143 République arabe syrienne	0,000	—	—	—	—
144 République centrafricaine	0,000	—	—	—	—
145 République de Corée	2,260	122 730	120 373	122 312	120 373
146 République de Macédoine du Nord	0,000	—	—	—	—
147 République de Moldova	0,000	—	—	—	—
148 République démocratique du Congo	0,000	—	—	—	—
149 République démocratique populaire lao	0,000	—	—	—	—
150 République dominicaine	0,000	—	—	—	—
151 République populaire démocratique de Corée	0,000	—	—	—	—
152 République-Unie de Tanzanie	0,000	—	—	—	—
153 Roumanie	0,197	10 719	10 513	10 683	10 513
154 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,552	247 246	242 498	246 403	242 498
155 Rwanda	0,000	—	—	—	—
156 Sainte-Lucie	0,000	—	—	—	—
157 Saint-Kitts-et-Nevis	0,000	—	—	—	—
158 Saint-Marin	0,000	—	—	—	—
159 Saint-Siège	0,000	—	—	—	—
160 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,000	—	—	—	—
161 Samoa	0,000	—	—	—	—
162 Sao Tomé-et-Principe	0,000	—	—	—	—
163 Sénégal	0,000	—	—	—	—
164 Serbie	0,000	—	—	—	—
165 Seychelles	0,000	—	—	—	—

		<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>
166	Sierra Leone	0,000	—	—	—	—
167	Singapour	0,483	26 257	25 752	26 167	25 752
168	Slovaquie	0,153	8 283	8 124	8 255	8 124
169	Slovénie	0,000	—	—	—	—
170	Somalie	0,000	—	—	—	—
171	Soudan	0,000	—	—	—	—
172	Soudan du Sud	0,000	—	—	—	—
173	Sri Lanka	0,000	—	—	—	—
174	Suède	0,903	49 049	48 107	48 881	48 107
175	Suisse	1,147	62 312	61 116	62 100	61 116
176	Suriname	0,000	—	—	—	—
177	Tadjikistan	0,000	—	—	—	—
178	Tchad	0,000	—	—	—	—
179	Tchéquie	0,310	16 837	16 513	16 779	16 513
180	Thaïlande	0,306	16 620	16 301	16 564	16 301
181	Timor-Leste	0,000	—	—	—	—
182	Togo	0,000	—	—	—	—
183	Tonga	0,000	—	—	—	—
184	Trinidad and Tobago	0,000	—	—	—	—
185	Tunisie	0,000	—	—	—	—
186	Turkménistan	0,000	—	—	—	—
187	Turquie	1,367	74 222	72 797	73 970	72 797
188	Tuvalu	0,000	—	—	—	—
189	Ukraine	0,000	—	—	—	—
190	Union européenne	2,492	135 344	132 745	134 883	132 745
191	Uruguay	0,000	—	—	—	—
192	Vanuatu	0,000	—	—	—	—
193	Venezuela (République bolivarienne de)	0,726	39 412	38 655	39 278	38 655
194	Viet Nam	0,000	—	—	—	—

<i>Nom de la Partie</i>		<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2020 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le projet de budget correspondant</i>	<i>Contributions des Parties pour 2021 selon le budget à croissance nominale nulle correspondant</i>
195	Yémen	0,000	—	—	—	—
196	Zambie	0,000	—	—	—	—
197	Zimbabwe	0,000	—	—	—	—
Total		100,000	5 431 014	5 326 722	5 412 514	5 326 722

^a La résolution 73/271 de l'Assemblée générale s'applique aux années 2019, 2020 et 2021.